

Le sénateur Croll: Le sénateur Benidickson veut dire au cours de la dernière session.

Le sénateur Molson: Je crois que le point soulevé par le sénateur Beaubien et le sénateur Cook sur notre façon de procéder est justifié. Je me souviens très bien de m'être adressé moi-même au ministre et d'en avoir obtenu l'assurance que certains amendements seraient apportés. C'est un fait qu'il ne s'est pas engagé à apporter tous les changements que nous proposons. Il a promis de les étudier à fond et, si le gouvernement était d'accord, d'amender le projet de loi en conséquence. Nous avons voulu savoir à quel moment il le serait. C'est probablement en raison des promesses du ministre que les trois quarts des membres du comité et moi-même avons accepté d'adopter ce projet de loi.

Le sénateur Benidickson: Cela se passait au cours de cette si importante soirée de décembre.

Le sénateur Molson: Puis, le gouvernement nous a fait d'autres promesses. Depuis lors, l'honorable M. Turner, nouveau ministre des Finances, a fait des déclarations à ce sujet; il a dit en fait ce qui nous préoccupait dans le projet de loi sur la réforme fiscale ne laissait pas aussi de beaucoup préoccuper le gouvernement, qu'il allait l'étudier et que si le gouvernement était toujours d'accord, les amendements seraient sans doute apportés.

Je voudrais vous lire une déclaration que M. Benson a faite lors d'une réunion de ce comité le 13 décembre 1971, et qui se trouve à la page 51:31 de nos délibérations. Il était question de l'urgence plus ou moins grande de ces problèmes. Je paraphrase la déclaration du ministre qui avait dit que pour la plupart, les problèmes n'étaient pas urgents. J'ai répondu ceci: «Il y a une petite différence; peut-être que, pour nous, ce sont des problèmes urgents.»

Il répondit alors:

C'est possible, mais ils sont sans effet immédiat sur les obligations fiscales de qui que se soit. Je pense à des difficultés concernant le revenu international. Il y a d'autres choses qui devront être modifiées à compter du 1^{er} janvier. Par exemple, il y aura une modification portant sur le régime de participation différé aux bénéfiques, ainsi que d'autres.

En définitive, toutes nos discussions nous ont permis de constater que ce bill était imparfait mais qu'il fallait absolument l'adopter afin de disposer, dès le début de 1972, d'une sorte de structure qui permette d'une part d'établir les formules dont les employeurs ont besoin pour effectuer les déductions à même le salaire de leurs employés et, d'autre part de se livrer à d'autres activités administratives. Il y avait, toutefois, cet engagement ferme du gouvernement que les problèmes que nous avions soulevés—et en cela, mon ami le sénateur Croll et moi-même différons d'opinion, car je ne pense pas qu'ils se rapportaient à des groupes spéciaux—seraient étudiés de façon approfondie. Dans certains cas, peut-être ces problèmes se rapportaient-ils à des groupes relativement peu nombreux. Dans d'autres, ils se rapportaient à des groupes assez considérables. Toutefois, en ce qui nous concerne, nous nous intéressions au principe d'imposition contenu dans la loi plutôt qu'à un groupe.

Le compte rendu de nos délibérations indique que nous avons consacré beaucoup de temps aux intérêts de la majorité, des économiquement faibles dont les impôts ont été réduits à peu de chose, sinon à rien, par suite de la hausse des exemptions. A mon avis, le comité n'a pas

passé son temps à surveiller les intérêts particuliers d'une coterie, pas plus qu'il ne le fait aujourd'hui. Ainsi que nous nous sommes engagés à le faire, nous poursuivons l'étude de ce que le gouvernement, par la voix de son ministre des Finances, considère comme étant une procédure logique pour la nouvelle année. Il est seulement dommage que nous y venions beaucoup trop tard, en raison des retards qui sont survenus.

Le président: S'il n'y a pas d'autre observation, nous allons aborder l'ordre du jour.

Le sénateur Connolly: Le sénateur Molson ayant parlé de la déclaration que le ministre a faite le 13 décembre, j'aimerais signaler qu'à la séance du 20 décembre—ainsi qu'en font foi les pages 52:09 et suivantes—il s'est exprimé de la même manière que le 13 décembre. Cette mise au point complète le tableau.

Le sénateur Benidickson: Monsieur le président, jamais je n'aurais pensé que mes collègues puissent parler, ni même penser, de façon égocentrique. C'est tout à l'honneur du Sénat. D'autre part, j'ai étudié ces questions en tant que collègue, à l'autre endroit, du sénateur Croll. Notre désir le plus fervent à tous les deux, c'est que jamais le Sénat soit accusé d'agir de façon égocentrique. Le sénateur Croll et moi-même avons discuté une ou deux de ces possibilités.

Je dois dire que les conseillers jeunes et des plus compétents que le président a mis à notre disposition pour nous aider dans notre travail m'ont grandement impressionné. Je m'égare quelque peu dans le domaine juridique; pourtant, même un profane aurait pu comprendre leurs explications. Il y a d'autres possibilités, mais je suis loin de partager l'opinion du sénateur Croll à cet égard. C'était cependant un point de vue intéressant. Je suis reconnaissant au président de nous avoir fourni l'aide de ces conseillers, même si c'était à titre bénévole. Ma reconnaissance est acquise à notre ancien collègue, le sénateur Lazarus Phillips, qui a travaillé pendant des heures et des jours à nos délibérations, par estime pour le Sénat.

Je pense qu'il y a lieu, ainsi que le président le propose, que nous procédions à l'évaluation des amendements qui ont été acceptés et de ceux qui ont été refusés.

Le président: Je voudrais faire une observation. Je tiens rigueur au sénateur Croll d'avoir insinué que je m'intéressais à certains groupes particuliers. Ce n'est pas vrai. Je le mets au défi de trouver quoi que ce soit au compte rendu qui établisse ce qu'il avance. J'ai toujours soutenu lorsque M. Benson a comparu devant ce comité, et même avant, que, dans la mesure où l'on nous assurait qu'il y aurait un bill modificateur, cela suffisait.

Des voix: Nous sommes d'accord.

Le président: S'il a voulu dire que certaines recommandations étaient justifiées, très bien; qu'il en étudierait d'autres, parfait. Nous aurions toujours le loisir d'examiner le bill modificateur promis par le ministre. Aujourd'hui, nous ne demandons rien d'autre. Si c'est là du «népotisme», où n'ira-t-il pas se loger? Ma motion de l'autre jour avait pour but de soumettre les amendements proposés relatifs à l'impôt fiscal à ce comité pour qu'il les étudie et en fasse rapport. Si, pour la simple raison que j'ai développé l'un des points sur lesquels ont porté nos recommandations et au sujet duquel le ministre a indiqué dans son exposé budgétaire que le régime différé de participation aux bénéfiques, au régime de pensions et au régime d'épar-